▽ Avis Administratifs

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Portant sur l'échéance 3 du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Routes Départementales du Var

En application de l'article R572-9 du code de l'environnement, le Département du Var organise une mise à disposition du public pour la 3e échéance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Routes Départementales. Cette mise à disposition se tiendra durant 2 mois consécutifs au siège de la Direction des Infrastructures et de la Mobilité du Conseil Départemental du Var, du 25 octobre au 27 décembre 2018.

Toute personne pourra prendre connaissance des pièces du dossier, donner son avis, poser des questions et faire des propositions sur un registre tenu à disposition, pendant cette période, aux lieux, jours et heures indiquées ci-après :

DÉPARTEMENT DU VAR

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA MOBILITE - 77, impasse Lavoisier - 83160 LA VALETTE DU VAR - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

Le dossier est également consultable sur le site internet du Conseil Départemental du Var à l'adresse suivante : https://www.var.fr/plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement.

▽ Vie des Sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 5 octobre 2019 par Me Ségolène LEMOINE, Notaire à PONT A MOUSSON (54700) - 45 Boulevard Ney, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SAUZE 632

Forme : Société civile

Capital social : 200 €

Siège social : 5 allée de la Farigoulette Lotissement Super Lecques, 83270, Saint-cyr-sur-Mer

Objet social : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Gérance : M. Jean COMBAL demeurant 13, rue Edouard Teutsch, 67000, Strasbourg.

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulon.

▽ Jugements

AVIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON

Par arrêt en date du 4 juillet 2019, la Cour d' Appel d'Aix-en-Provence a infirmé le jugement du Tribunal de Grande Instance de Toulon du 4 octobre 2018. Dit n'y avoir lieu à conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Ouvre une nouvelle période d'observation de trois mois à l'égard de Marie ANGENARD, demeurant 29, rue du Coudon -83210 La Farlede 385 203 617 00035.

Mandataire Judiciaire: Me Nicolas MALRIC 59, avenue Maréchal-Foch 83000 Toulon.

AVIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE TOULON

Par jugement en date du 04 juillet 2019, le Tribunal de Grande Instance de Toulon a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Tony RAJEI-VA, demeurant Résidence Solidaire en chemin - 21, boulevard de la République - 83400 Hyeres -SIREN n°338 908 072 .Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur Me Nicolas MALRIC SCP BR Associés, Mandataire Judiciaire, 59, avenue Maréchal-Foch 83000 Toulon.

AVIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON

Par jugement en date du 04 juillet 2019, le Tribunal de Grande Instance de Toulon a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Jean-Pierre, Michel BUSCETTI, demeurant 192, chemin des Jumelles - 83110 Sanary-sur-Mer SIREN: 433 527 926 00029 et a désigné en qualité de mandataire judiciaire Me Christine RIOUX, mandataire judiciaire, 9, boulevard de Strasbourg 83000 Toulon. Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du mandataire judiciaire

AVIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON

Par jugement en date du 04 juillet 2019, le tribunal de grande instance de Toulon a arrêté un plan de redressement à l'égard de Sabrina SANTELLI épouse GODEC SIREN n° 813 069 358, demeurant à 713, route de Fabregas Quartier de l'Oide 83500 La-Seyne-sur-Mer et désigné en qualité de commissaire à l'exécution du plan, Me Nicolas MALRIC SCP BR Associés, Mandataire Judiciaire, demeurant 59, avenue Maréchal-Foch 83000 Toulon

AVIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE TOULON

Par jugement en date du 04 juillet 2019, le Tribunal de Grande Instance de Toulon a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Maurice, Pierre SANREY, demeurant CIO Mme Juliette LAQUILLE - 1, chemin de l'Abreuvoir - 71100 Chalon-sur-Saone SIRET n° 410 198 758 00071. Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur Me Nicolas MALRIC 59, avenue Maréchal-Foch 83000 Toulon.

AVIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON

Par jugement en date du 04 juillet 2019 le Tribunal de Grande Instance de Toulon a prononcé la conversion d'une procédure de liquidation judiciaire implifiée en liquidation judiciaire générale à l'égard de Christophe LONG, demeurant 168, vhemin du Rayolet - 83110 Sanary-sur-Mer.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE TOULON

Par jugement en date du 4 juillet 2019, le tribunal de Grande Instance de Toulon, a prononcé le report de la date de la cessation des paiements au 8 janvier 2017, à l'égard de la SCI ANAMARIA demeurant 8, impasse Lavoisier - RD 86 - 83160 La Valette-du-Var RCS Toulon n° 487 970 246.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE TOULON

Par jugement en date du 4 juillet 2019, le tribunal de Grande Instance de Toulon, a arrêté un plan de redressement à l'égard de Association Sport Plaisir, demeurant à 25 clos Saint Charles 119, chemin Joseph-Santéri, 83500 La Seyne-sur-Mer et désigné en qualité de commissaire de l'exécution du plan, Me Christine Rioux, mandataire judiciaire, 9 boulevard de Strasbourg 83000 Toulon.

▽ Avis d'Enquêtes

COMMUNE DE LA CELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LA CELLE

Par arrêté municipal n° 2019-114 en date du 12 septembre 2019, Monsieur le Maire de La Celle a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur d'Assainissement, dont le zonage a été arrêté par délibération du conseil municipal n° 2019-18 en date du 18 mars 2019, ceci afin d'assurer l'information et la participation du public et pour recueillir ses observations relatives au projet.

L'enquête publique se déroulera du lundi 7 octobre 2019 à 9 heures au vendredi 8 novembre 2019 à 16 h 30, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Par décision n° E19000047/83 en date du 10 juillet 2019, le président du Tribunal administratif de Toulon a désigné Monsieur Jacques PAYET, en tant que commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Celle – 2, place du Général-De Gaulle – pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir les lundis de 8 h 30 à 12 heures, mardis de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, mercredis de 8 h 30 à 12 heures, jeudis de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures et vendredis de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, exceptés samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant la période de l'enquête publique sur le site internet de la commune www.lacelle-var.fr.

Les observations pourront être, pendant la durée de l'enquête : Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, adressées par voie postale à l'attention de « Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de La Celle – 2, place du Général-De Gaulle – 83170 La Celle », adressées par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante : mairielacelle@orange.fr.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de La Celle, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations ou propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes : Lundi 7 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures, mardi 15 octobre 2019 de 13 h 30 à 16 h 30, mercredi 23 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures et vendredi 8 novembre de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Celle.

Le dossier d'enquête publique, les pièces qui y seraient rajoutées, ainsi que les observations et propositions du public transmises, par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la commune www.lacelle-var.fr, sous la rubrique Urbanisme, dans un onglet spécifique dénommé « enquêtes publiques ».

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, une copie du rapport sera adressée au Préfet du Var et déposée en Mairie de La Celle et sur le site Internet de la commune (www.lacelle-var.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Maire,
Jacques PAUL.

COMMUNE DE LA FARLÈDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° U/2019/005 du 03/10/2019, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, pour :

- Permettre la réalisation d'une cellule commerciale complémentaire en entrée de ville, renforçant la polarité commerciale du centre-ville, en modifiant le zonage et les orientations d'aménagement de la zone UBb,
- Permettre la réalisation du projet de centralité, par la création d'un sous-secteur AUH2Ac, avec modification du règlement, du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation correspondantes,
- Permettre l'extension de la résidence service séniors existante en entrée de ville, par la modification du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation correspondantes,
- Modifier le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation et la liste des emplacements réservés, afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Le projet de modification n° 7 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, M. Jean-Charles REY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafarlede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête se déroulera du 28 octobre 2019 au 06 décembre 2019 inclus. La durée de l'enquête est de 40 (quarante) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farlède les :

- Lundi 28.10.2019, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Mercredi 06.11.2019, de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 20.11.2019, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Vendredi 06.12.2019, 14 h 00 à 17 h 00,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farlède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquetepubliqueplumodif7@lafarlede.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 7 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.

COMMUNE DE MEOUNES LES MONTRIEUX

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION DU PLU

Par arrêté n° 2019.10.92 du 2 octobre 2019, M. le Maire de Méounes-lès-Montrieux a ordonné l'enquête publique relative à la révision du PLU.

A cet effet M. HARANG a été désigné comme commissaire enquêteur par ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du samedi 26 octobre 2019 au mardi 26 novembre 2019 inclus.

Les pièces du dossier (PLU arrêté et avis des Personnes Publiques Associées et Consultées) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Méounes-lès-Montrieux pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (en semaine : 8h30- 11h00 / 13h00-15h00, le samedi matin de 8h30 à 11h00). Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant https//www.registre-dematerialise.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique sur le site internet https//www.registredematerialise.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Méounes-lès-Montrieux le samedi 26 octobre 2019 de 8h30 à 11 h (début de l'enquête), le jeudi 31 octobre de 8h30 à 11h, le mercredi 6 novembre de 8h30 à 11h et de 13h à 16h, le vendredi 15 novembre de 8h30 à 11h, le lundi 18 novembre de 13h à 16h, le samedi 23 novembre de 8h30 à 11h, le mardi 26 novembre 2019 de 14h à 17h (clôture de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site Internet de la commune.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai de un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de Méounes-lès-Montrieux ; - les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire
Jean-Martin GUISIANO

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour le Var.

Appels d'offres

▽ Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE LA GARDE

M. Le Maire

Sce Programmation-Marchés Publics

Rue Jean Baptiste Lavène

BP 121

83957 La Garde - Cedex

Tél : 04 94 08 98 05 - Fax : 04 94 08 98 87

mèl : commandepublique@ville-lagarde.fr

web : https://www.ville-lagarde.fr

Objet : ACCORD CADRE A COMMANDE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES AUTOMATISMES DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX (PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES, RIDEAUX METALLIQUES ET PORTES SECTIONNELLES MOTORISEES) DE LA VILLE DE LA GARDE, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE/CCAS DE LA VILLE DE LA GARDE

Référence acheteur : automatisme

Nature du marche : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 50710000 - Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiment

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon

5, rue Racine

BP 40510 - 83041 TOULON - Cedex 9

Tél : 0494427930 - Fax : 0494427989

greffe.ta-toulon@juradm.fr

http://www.ta-toulon.juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 24/09/19

Marché n° : 2019-062

THYSSENKRUPP ASCENSEURS, 171 ANCIENNE ROUTE DE LA GARDE, 83210 La Farlède

Montant HT : 6 015,00 Euros

Envoi le 07/10/19 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur https://www.ville-lagarde.fr